

Droit fiscal

● (1550)

D'après les précédents dans ce cas, pour qu'une telle déclaration de principes soit acceptable, elle doit s'opposer aux principes ou aux dispositions du bill à l'étude et je ne vois pas ce qui l'autoriserait à ne s'opposer qu'à quelques-unes des dispositions du projet de loi, comme le fait l'amendement du député. Je ne vois donc pas de moyen d'autoriser une telle déclaration de principes au sujet d'un amendement à l'étape de la deuxième lecture; cette déclaration me semblerait injustifiable dans ce cas-ci puisqu'elle vise à approuver certaines dispositions du bill tout en désapprouvant certaines autres. Autrement dit, une telle déclaration de principes doit s'opposer rigoureusement à tous les principes et dispositions du bill et non à quelques-uns seulement. Voilà pourquoi l'amendement du député est irrecevable, à mes yeux.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est terrible. Très bien; j'aurai quelque chose à dire à l'étape de la troisième lecture.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, à 5 heures, hier, comme j'avais la parole au moment de l'ajournement du débat, j'ai signalé que j'aimerais reprendre mon discours aujourd'hui, lequel sera suivi de l'intervention de collègues de notre parti. En novembre dernier, notre parti a critiqué sévèrement le budget. Nos critiques ont toutes été confirmées, je pense, à tel point que nos critiques actuelles sont encore plus graves qu'en novembre. Ainsi, la situation économique a empiré, le chômage s'est aggravé dans le monde et chez-nous, le coût de la vie a augmenté, les mises en chantier de maisons ont diminué et nous sommes, dans l'ensemble, aux prises avec une crise économique plus grave qu'en novembre.

Hier encore, je lisais dans le *Times* de New York des chiffres du Trésor des États-Unis, selon lesquels le taux de chômage aux États-Unis atteindra 8.1 p. 100 en 1975 et 7.9 p. 100 en 1976. Il est donc très important, je pense que le ministre des Finances (M. Turner) nous propose de nouvelles idées. S'il ne le fait pas maintenant, je peux prédire qu'en avril, mai ou juin, il nous présentera un mini-budget qui lui permettra de stimuler davantage l'économie et de créer plus d'emplois.

Après, on nous a annoncé à la Chambre le nouvel accord conclu à l'égard du nouveau projet Syncrude et je pense que c'est étroitement relié au bill à l'étude aujourd'hui puisqu'il est question de l'imposition des sociétés et des relations entre le gouvernement et les puissantes sociétés du pays. Dans le cadre de l'accord Syncrude, le gouvernement fédéral, le gouvernement de l'Ontario et celui de l'Alberta vont donner environ 1 milliard pour aider le consortium privé Exxon, Cities Services et Gulf Oil à exploiter les sables bitumineux du Nord de l'Alberta. Malgré cette énorme saignée faite dans le trésor public nous constatons que nous n'avons aucun contrôle sur l'exploitation des sables bitumineux. Nous n'avons aucune garantie d'obtenir un profit sur notre investissement dans les sables bitumineux et nous n'avons aucune idée des accords conclus entre le gouvernement fédéral et le groupement.

Je trouve surtout très étrange que notre gouvernement doive investir 1 milliard dans un projet sur lequel nous n'avons aucun droit de regard et dont nous ne tirerons

[M. l'Orateur.]

aucun profit. J'estime que la Chambre devrait protester et exiger de savoir quels sont les accords conclus. Si nous dépensons tant d'argent pour venir en aide à un consortium privé et à des sociétés privées, il est temps que nous prenions les affaires en main. Je ne vois pas ce qui pourrait nous empêcher de nationaliser entièrement l'industrie pétrolière canadienne surtout pour ce qui est des sables bitumineux. Voici la réponse qu'il faudrait donner au consortium—à Syncrude et aux sociétés privées—et cette réponse est bien simple: Allez-vous en d'ici, nous n'avons pas besoin de vous! Nous donnerons à Exxon un billet d'avion simple pour New York, à City Services, à Gulf Oil un billet pour Oklahoma. Nous ne devrions certainement pas octroyer des subventions aussi élevées à des sociétés privées.

J'ai des amis dans le parti conservateur qui se demandent comment il est possible de nationaliser sans argent. Le gouvernement du Québec par l'intermédiaire d'Hydro-Québec entreprend les travaux de la Baie James, dont je ne discute pas le bien fondé; mais Québec va réunir quelque 14 ou 15 milliards de dollars pour cette entreprise qui sera propriété publique. Il y a des années, le gouvernement de l'Ontario a multiplié dans la province les installations hydro-électriques, qui sont propriété publique; il n'y a aucune raison de ne pas considérer les richesses du Canada en gaz et en pétrole comme des produits d'utilité publique, destinés au public et restant sa propriété, sous son contrôle. Nous avons les fonds et la technologie. Pourquoi ne pas les utiliser?

Aujourd'hui, presque tous les pays contrôlent ou possèdent totalement leur gaz et leur pétrole. La Grande-Bretagne possède 51 p. 100 des actions dans toutes les sociétés qu'elle envisage de constituer. Le Japon, la France, la plupart des pays européens occidentaux et même les petits États, les nations de l'OPEP, ont pris des mesures pour acquérir la propriété de leur gaz et de leur pétrole. Je trouve vraiment curieux que le Canada soit l'un des derniers à ne l'avoir pas fait; il serait temps de prendre des mesures en ce sens. Le député de Calgary-Sud (M. Bawden) a raison, nous devons commencer en Saskatchewan. Je félicite le gouvernement de cette province d'avoir constitué la Société Sask Oil; si le gouvernement fédéral voulait bien collaborer avec le gouvernement de la Saskatchewan pour accéder à la propriété publique du gaz et du pétrole, la Société Sask Oil pourrait se développer beaucoup plus vite qu'actuellement. Son budget augmenterait très rapidement.

Voyons un peu ce qui se passe dans le cas de Syncrude. Trois gouvernements et trois sociétés y participent. De plus, on a garanti à cette société un prix que l'on dit ajusté en fonction du marché international. Selon les déclarations faites aujourd'hui par le ministre en Chambre, cette expression signifie que le prix sera le prix payé à Montréal, plus le prix de transport jusqu'à la région de destination, en fonction de la qualité du pétrole. Qu'est-ce à dire? Hier le pétrole du Venezuela était coté à \$13.61 le baril, ce qui représente deux fois le prix actuellement payé au Canada. Est-ce là le prix ajusté en fonction du marché international auquel il faudra ajouter le coût de transport ou tous les autres coûts annexes? Si oui, n'est-ce pas un marché de dupes pour les Canadiens?

Je vois mes amis du Québec en face, et je me demande ce que le parti québécois peut raconter aux québécois. Est-ce qu'il leur dit qu'ils peuvent obtenir du pétrole de l'ouest du Canada à meilleur marché que du Venezuela, de l'Arabie Saoudite ou d'Abu Dhabi, ou de n'importe quel autre pays du Moyen-Orient? Je me demande quelle politique